

SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

Procès-verbal de la
77^{ème} assemblée générale

Vendredi 9 mai 2003

ST-BLAISE

Le président, M. Blaise Cherix, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

M. Olivier Haussener	Président du Conseil communal de St-Blaise
M. André Ruedi M. Sandro Tamburini	Chef du service des communes Adjoint audit service
M. Pierre de Marcellis	Président de la société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
Mme Monique Riera	Membre du Comité de la société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel

Sont excusés :

Mme Sylvie Perrinjaquet	Conseillère d'Etat, Cheffe du Département des finances et des affaires sociales
M. Alain Becker	Secrétaire général du Département des finances et des affaires sociales
M. Didier Berberat	Membre d'honneur de la Société, La Chaux-de-Fonds
M. Francis Triponez	Membre d'honneur de la Société, Neuchâtel
M. Francis Fivaz	Membre d'honneur de la Société, Les Ponts-de-Martel
M. Sylvain Jaquenoud	Membre de notre comité, La Chaux-de-Fonds
M. Jean-Marc Nicod	Président de l'association vaudoise des secrétaires municipaux

Les autorités communales de céans sont remerciées pour leur accueil, ainsi que nos collègues Marc Imwilkenried et Isabelle Aeschlimann, pour leur contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres, et se présente comme suit :

Ordre du jour

1. Appel (contrôle des badges)
2. Procès-verbal de la 76^{ème} assemblée générale du 22 mars 2002 à Boudevilliers
3. Rapports :
 - a) du président
 - b) de la caissière
 - c) des vérificateurs
4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs
5. Mutations (admissions/démissions)
6. Elections statutaires :

du (de la) représentant(e) du district du Val-de-Ruz
Proposition du district : Mme Annelise De Vincenzo, Fontaines.

du (de la) représentant(e) du district de Boudry
Proposition du district : Mme Corinne Guyot, St-Aubin.
7. Fixation des cotisations 2003 :

Proposition Fr. 50.— membre actif (repas compris)
Fr. —.— membre honoraire non actif
Fr. 10.— membre libre
Fr. 20.— membre soutien
8. Jubilaires (50 ans de sociétariat)
MM. Roger Cuche, Les Geneveys-sur-Coffrane et Pierre Tripet, Fontainemelon.
9. Nomination d'un membre honoraire (25 ans de sociétariat)
Mme Claudine Keller, Vaumarcus
10. Rapport oral et succinct de représentants de la société au sein de groupes de travail.
 - M. Claude Limat (Organisation régionale de formation ; réforme de l'apprentissage),
 - M. Thierry Daenzer (SACSO),
 - M. Blaise Cherix (Groupe de travail intercantonal pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux).
11. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2004 (district du Locle)
12. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de 2 communes + un suppléant)
13. Divers

1. *Appel*

Suite à la distribution des badges nominatifs à l'entrée, il est recensé:
68 membres présents,
60 membres excusés,
17 membres qui n'ont pas donné de nouvelles.

2. *Procès-verbal*

Le procès-verbal de la 76^{ème} assemblée générale ordinaire du 22 mars 2002 à Boudevilliers ayant été adressé par courrier à chacun. Aucun membre n'en réclame la lecture. Aucune remarque n'est formulée ; il est donc considéré comme adopté, avec remerciements à Mme Donatella Vantaggio pour la rédaction de celui-ci.

3. *Rapports*

a) du Président

«Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à 2 reprises, soit le 12 juin 2002 à Saint-Aubin, et le 19 février 2003 à Travers. Voici un résumé des faits marquants de cette année écoulée :

- La Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat nous a invités à son assemblée annuelle, qui a eu lieu le 19 avril 2002 à Hauterive, et à laquelle M. Marc Imwilkenried, vice-président de notre société, et moi-même, avons participé. Monsieur Pierre de Marcellis, président de ladite société, s'est plaint du manque d'intérêt des jeunes collaborateurs de l'Etat à s'engager dans le sociétariat. Cette remarque est également valable pour nos jeunes employés communaux, donc à nous de les motiver à devenir membres de notre société.
- Une délégation de 25 employés communaux de la Ville de Bellinzone, lieu de l'excursion qui avait marqué le 75ème anniversaire de notre société en octobre 2001, nous ont rendu visite les 14 et 15 juin 2002, à l'occasion de leur venue dans la région pour l'Expo.02. M. Rémy Voirol, Chancelier de la Ville de Neuchâtel, avait organisé leur accueil à l'Hôtel-de-Ville et, durant l'apéritif, M. Antoine Grandjean, vice-président du Conseil communal, a gratifié nos amis tessinois d'un discours de bienvenue plein d'humour. Après le repas de midi, nos amis tessinois ont pu bénéficier d'une visite guidée de la Ville de Neuchâtel sur le petit train touristique qui circule en Ville durant la belle saison, avant de visiter l'Arteplage de Neuchâtel. Notre collègue du comité, Nicolas Tripet, avait organisé leur hébergement au Val-de-Travers, ce qui permit à nos hôtes de terminer le samedi après-midi à la Fête de l'Absinthe de Môtiers, après une journée passée à l'Arteplage d'Yverdon-les-bains, et avant un repas de gala servi dans un fameux restaurant du Vallon.
- Notre collaboration avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) pour l'organisation du « Cours de politique locale » se poursuit, sous la direction du professeur Katia Horber-Papazian. Hormis votre serviteur, il est à relever que le Canton de Neuchâtel est également représenté par M. François Godet, président de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi que par M. André Ruedi, chef du Service des communes. A la « Journée portes ouvertes » de l'IDHEAP, le 20 juin 2002, nos collègues du comité Sylvain Jaquenoud et Nicolas Tripet ont représenté notre société.

- Micheline Blandenier et Nicolas Tripet, membres du comité, ont représenté officiellement notre société à l'occasion de la 52^{ème} assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, qui s'est déroulé encore une fois avec fastes, convivialité et bonne chair, le 4 octobre 2002 au Château d'Yverdon-les-Bains.
- Le mercredi 19 février 2003, le comité a organisé dans un restaurant du village de Travers, un souper en l'honneur de notre ami André Zbinden, dit « Dédé la tendresse » pour ses 50 ans de fidélité à notre société. Après avoir dégusté un excellent repas et goûté à la boisson prohibée du Vallon, nous avons eu droit à quelques vocalises brillantes et mémorables de notre ami Nicolas Tripet. Si rare que la durée de fidélité d'André Zbinden puisse paraître, elle n'est toutefois pas un cas unique pour notre société, puisque nous aurons également ce soir l'occasion de fêter deux autres membres, également fidèles depuis 50 ans. Nous y reviendrons plus loin lors de cette séance ».

Pour conclure, le président souhaite procéder à une série de remerciements :

«Tout d'abord, à vous toutes et vous tous, membres de notre société, pour votre présence et votre dévouement à la cause communale, Trop souvent critiquée par le secteur privé et une partie de la droite politique, la fonction publique reste toutefois un des derniers remparts de fidélité au bien-être de la République et de ses citoyens, face à la désagrégation du monde économique, politique et parfois même religieux. Ouverts à la modernité et aux réformes permettant une meilleure gestion pour un moindre coût, sachons toutefois conserver une oreille attentive et une certaine proximité à l'égard de nos concitoyens respectifs, déstabilisés par le spectre du chômage, de la crise économique, de la mondialisation à outrance, de la guerre et des épidémies.

Deuxièmement, à tous ceux qui font partie d'un groupe de travail, en tant que représentants de notre société. En particulier à notre ami Claude Limat, de Bevaix, qui s'est dépensé sans compter depuis maintenant 3 ans, pour suivre plusieurs séances de travail, intercantionales tout d'abord, puis dans diverses communes de notre Canton ensuite, dans le but de mettre sur pied la toute fraîchement constituée « Organisation régionale de formation des administrations publiques du Canton de Neuchâtel », dans le cadre de la Réforme de l'apprentissage qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire d'août prochain.

Troisièmement, à tous les collègues du comité, de leur soutien sans faille au bon fonctionnement de notre société, ainsi que de leur disponibilité et de leur serviabilité face à certaines exigences présidentielles. L'entente a été parfaite jusqu'à ce jour, il faut donc qu'elle perdure avec les changements qui sont annoncés au sein du comité.

En effet, il figure à l'ordre du jour le remplacement au sein comité de deux de nos collègues, à savoir notre caissière, Mme Micheline Blandenier, Administratrice de Savagnier, qui totalise 9 ans de comité et qui est donc obligée de céder sa place, en regard de l'article 12 de nos statuts. Mme Donatella Vantaggio, Administratrice de Vaumarcus, totalise quant à elle 6 ans de comité, et a souhaité mettre un terme à ce mandat.

Chères Micheline et Donatella, votre gentillesse et votre dévouement nous manqueront à toutes et tous beaucoup. Avec vous, respectivement entrées au comité en 1994 et 1997, c'est un peu de la mémoire de ce dernier qui s'en va. Vous avez toutes deux fait preuve de sérieux dans votre engagement, et votre travail au sein du comité a été empreint d'un professionnalisme qui vous honore. Puissiez-vous, tant l'une que l'autre, garder cette jeunesse d'esprit qui vous caractérise et en faire profiter encore longtemps votre entourage et votre famille. Au nom de tous les membres de notre société et du comité, j'ai le plaisir de vous remettre ce soir un modeste présent, en témoignage de notre reconnaissance.

Enfin, pour terminer nos remerciements vont à Monsieur Olivier Haussener, président du Conseil communal de St-Blaise, qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui, tout comme M. André Ruedi, chef du Service des Communes, et son adjoint, M. Sandro Tamburini, pour leur aide précieuse dans la gestion de nos affaires communales ».

Le Président passe ensuite la parole à Mme Micheline Blandenier, pour son rapport d'activité en tant que caissière sortante.

b) Rapport de la caissière :

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué oralement par Madame Micheline Blandenier.

c) Rapport des vérificateurs :

Les comptes 2002 ont été examinés par nos collègues Monique Calame, de Thielle-Wavre, et Mme Evelyne Zehr, du Landeron, qui donnent quittance à l'assemblée de la parfaite tenue des comptes de notre société.

Le président adresse encore une fois de chaleureux remerciements à Mme Micheline Blandenier, pour son travail toujours parfait, ainsi qu'aux vérificateurs, pour leur dévouement à cette tâche.

La discussion est ouverte concernant les rapports de la caissière et des vérificateurs. La parole n'étant pas demandée, nous passons donc au point suivant.

4. *Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs*

Par un levé de main, l'assemblée donne décharge des rapports susmentionnés, tant au comité, qu'à la caissière et aux vérificateurs.

5. *Mutations*

Démissions :

Nous avons enregistré 3 démissions. Il s'agit de :

Borel Hofmänner Nadia, Saint-Aubin-Sauges
Pauli Marie, Saint-Aubin-Sauges
Marti Jean-Claude, Les Hauts-Genèveys

Admissions :

Nous avons enregistré 10 admissions depuis l'assemblée générale de l'année dernière. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, de :

Barfuss Christiane, Rochefort
Bielser Delphine, Cernier
Charpié Pierre, Travers
Jaquet Anne-Lise, Bôle
Jeanneret Pauline, Saint-Aubin-Sauges
Jobin Gabrielle, Corcelles

Laederach Thierry, Vilars
Ramseyer Marylène, Saint-Aubin-Sauges
Rossel Audrey, Saint-Blaise
Vautravers Isabelle, Savagnier

Après ces diverses mutations, l'effectif de notre Société se présente comme suit :

145 membres, dont :

107 membres actifs
13 membres honoraires actifs
20 membres honoraires non actifs
5 membres libres

6. *Elections statutaires*

Le président rappelle que, selon l'article 12 des statuts de notre société, les membres du comité sont élus pour une période de trois ans. Ils sont ré-éligibles, mais leur mandat n'excédera pas plus de 9 ans consécutifs.

Le district du Val-de-Ruz propose la candidature de Madame Annelise De Vincenzo, employée d'administration au sein de la Commune de Fontaines. A cet effet, le président passe la parole à Mme Micheline Blandenier, membre du Comité sortante, qui par un petit discours explique de façon appréciable les qualités de sa collègue.. Aucune autre proposition n'étant formulée, nous acceptons la nomination d'Annelise De Vincenzo par acclamations, et le président la prie de rejoindre la table du comité.

Le district de Boudry, lors de sa dernière assemblée, a entériné la candidature de Madame Corinne Guyot, employée d'administration au sein de la Commune de St-Aubin. Aucune autre proposition n'étant formulée, nous acceptons la nomination de Corinne Guyot par acclamations, et le président la prie de rejoindre la table du comité.

7. *Cotisations 2003*

Le comité propose encore une fois le statut quo pour les cotisations, à savoir :

Fr. 50.— pour les membres actifs (repas de l'assemblée générale compris)
Fr. 10.— pour les membres libres
Fr. 20.— pour les membres soutiens éventuels
Les membres honoraires non actifs sont exonérés de toute cotisation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8. *Jubilaires (50 ans de sociétariat)*

Cette année, nous avons l'honneur de fêter deux jubilaires. L'un ayant adhéré à notre société en 1952 et que nous avons oublié de fêter l'an passé, tout comme André Zbinden d'ailleurs, à savoir M. Pierre Tripet, de Fontainemelon, qui n'est malheureusement pas parmi nous ce soir, mais que nous applaudissons chaleureusement. L'autre, entré en 1953 dans la société, est M. Roger Cuche, des Geneveys-sur-Coffrane, que l'on applaudit chaleureusement. Le président prie M. Roger Cuche de bien vouloir s'approcher de la table du comité, afin de pouvoir lui remettre un modeste présent, en témoignage de notre reconnaissance pour sa fidélité exemplaire. Un souper en l'honneur des deux jubilaires sera par ailleurs organisé par le Comité à l'automne prochain. M. Cuche remercie de tout cœur tous les membres de la société et remarque avec grand enthousiasme que depuis quelques années les femmes ont su faire leur place dans le cadre des communes, surtout en tant qu'administratrices.

9. *Nomination d'un membre honoraire (25 ans de sociétariat)*

Cette année, nous avons un membre d'honneur à nommer, ayant adhéré à notre société en 1978, en la personne de Mme Claudine Keller, de Vaumarcus. Nous lui adressons toutes nos félicitations, et c'est sous nos applaudissements que le président la prie de rejoindre la table du comité, pour recevoir également un modeste présent.

10. *Rapport de représentants de la société au sein de groupes de travail*

La parole est donnée à deux de nos membres qui sont tous deux extrêmement engagés dans leurs mandats respectifs de représentants de notre société. Le président souhaite encore une fois qu'ils donnent l'exemple à certaines et certains autres membres, pour les inciter à prendre à l'avenir un quelconque mandat au sein d'un groupe de travail ou d'une commission, de façon à ce que nous puissions tous bénéficier de leur connaissance de certains dossiers précis, lors de nos futures assemblées générales.

M. Claude Limat, administrateur communal adjoint auprès de la Commune de Bevaix, nous décrit de façon succincte la nouvelle Organisation régionale de formation des administrations publiques du Canton de Neuchâtel, dans le cadre de la Réforme de l'apprentissage.

Il explique qu'après avoir planché sur les recommandations fixant les salaires des apprentis effectuant leur apprentissage dans les services de l'administration cantonale et dans les administrations communales, la commission a été occupée par l'organisation des cours interentreprises pour les apprentis réforme et non réforme de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année.

Plusieurs thèmes ont été abordés, tels que services publics (pour les 1^{ère} année), fiscalité, contentieux et poursuites, Chancellerie et archives... (pour les 2^{ème} année) et finances publiques, pouvoir judiciaire, droit administratif (pour les 3^{ème} année).

Il demande également, comme ces cours interentreprises sont décentralisés, si l'une ou l'autre de nos communes pourrait les accueillir (jusqu'à 30 personnes), sachant qu'il faudrait une commune desservie par les transports publics. Pour terminer, il indique que Mme Chantal Grossenbacher a été remplacée lors de l'assemblée générale constitutive du 15 avril 2003 par M. Denis Cardinaux, au titre de représentant de la Ville de Neuchâtel.

Nos remerciements vont à M. Claude Limat pour ses explications.

Ensuite, M. Thierry Daenzer, administrateur communal auprès de la Commune de Peseux, nous donne quelques informations au sujet du logiciel de gestion administrative et comptable de l'action sociale, dénommé projet « SACSO ». En préambule, il signale qu'il y a eu plusieurs mutations au niveau de l'informatique pour les communes, avec l'intégration des données OFS pour l'organisation des registres, notions des majuscules-minuscules demandées par le Département fédéral de justice et police. Il nous présente ce projet au moyen de plusieurs transparents qui sont également disponibles sur le site <http://intranet.ne.ch/rational/sacso>

Nos remerciements vont à M. Thierry Daenzer pour ses informations.

Notre président nous donne ensuite quelques nouvelles du groupe de travail intercantonal pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux.

Pour les nouveaux membres, et pour mémoire, il rappelle que ce groupe de travail a été créé en 1999, sous l'impulsion de M. Pierre-Alain Némitz, secrétaire communal de Reconvilier, qui a réuni les associations professionnelles des secrétaires communaux (dénommés chez nous administrateurs communaux) des cantons de Berne (francophone), Fribourg, Jura et Neuchâtel, en vue de mettre sur pied une formation de base et de perfectionnement professionnel destinée à tous les employés administratifs communaux des quatre cantons concernés.

La « Charte de coopération », le « Règlement » et le « Programme-cadre des cours » ont été unanimement acceptés par les différentes associations professionnelles durant le printemps 2002.

En compagnie de M. André Ruedi, Chef du Service des communes, il a eu l'occasion de présenter ce projet de cours en date du 13 juin 2002 à MM. Jacques-André Maire et François Gubler, respectivement Chef et adjoint au Service de la formation professionnelle, ainsi qu'à MM. Claude-Alain Vuille et Jean-Paul Berthoud, respectivement Directeur général du CPLN et directeur de l'Ecole supérieure d'économie (ESECO), qui ont tous salué unanimement ce projet et se sont engagés à le soutenir, avec l'aval de M. Thierry Béguin, Chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles.

Durant l'automne 2002, le groupe de travail intercantonal s'est principalement attelé à la rédaction du cahier des charges de l'Ecole centrale qui sera chargée de l'organisation des cours et des sessions d'examens.

Le 19 décembre 2002, le groupe de travail intercantonal a réuni à Ins (BE) les représentants des Services des Communes et des Services de la formation professionnelle des quatre cantons concernés, pour leur exposer les objectifs du groupe de travail, pour connaître leur position en regard de notre projet, leur présenter le cahier des charges de l'école centrale et pour obtenir de leur part le nom des écoles susceptibles de pouvoir assumer le rôle d'école centrale, parmi toutes celles de nos cantons respectifs. Encore une fois, notre projet a rencontré une approbation unanime de la part de toutes les instances présentes.

En date du 9 janvier 2003, notre président a transmis pour information à M. François Godet, président de l'Association des Communes neuchâteloises, l'intégralité du dossier de présentation de ce projet intercantonal. Le comité de l'ACN en a débattu lors de sa séance du 23 janvier 2003, de laquelle sont ressortis le soutien et l'accord de principe de l'ACN à l'égard de ce projet. Cette démarche était nécessaire du fait que l'autorisation de participer aux cours de formation durant un demi ou un jour ouvrable par semaine, de même que le financement total ou partiel des cours, devront être soumis à l'approbation des exécutifs communaux dont dépendront les participants aux cours.

Le 7 mars 2003, le groupe de travail intercantonal a envoyé le règlement des cours et le cahier des charges de l'école centrale aux écoles suivantes, proposées par nos instances cantonales respectives :

- a) Le CPLN à Neuchâtel, via l'Ecole supérieure d'économie (ESECO, J.-P. Berthoud, Dir.)
- b) Le CIP à Tramelan (BE francophone)
- c) Le CECOM à Delémont (JU)
- d) Le CPI à Granges-Paccots (FR)

Le 30 avril 2003, il a été confirmé que le CIP à Tramelan déclinait la proposition, à la grande colère de nos homologues bernois francophones, si bien que d'autres établissements tels que l'Ecole commerciale de St-Imier, et l'Ecole professionnelle de Bienne (en cas de réponse négative de St-Imier) ont été contactées.

Le délai de rentrée des soumissions est fixé au 31 mai prochain et l'ouverture des dossiers de soumission se fera lors de la prochaine réunion du groupe de travail intercantonal, le 12 juin prochain. Le groupe de travail s'attelle également depuis quelques semaines à affiner la présentation des modules de cours (objectifs et contenus des cours).

Dès que l'école centrale aura été choisie, le groupe de travail entamera la recherche d'enseignants issus principalement d'administrations communales ou cantonales, voir même de l'administration fédérale, selon les sujets qui seront traités. De concert avec eux pourront alors débiter l'organisation des cours et des examens, l'information du public cible des quatre cantons concernés et la récolte des premières inscriptions.

Lorsque les cours débiteront, chaque participant sera libre de suivre l'intégralité ou seulement une partie de l'un ou l'autre des modules à choix, sachant que le cursus global durera 18 mois, et que la fréquence des cours sera de 3 jours entiers par mois, soit deux jours en semaine et deux samedis matins. Il y aura ainsi équilibre entre l'effort consenti par l'employeur et l'employé.

L'examen (oral et écrit) portera sur l'intégralité des cours qui composent chaque module et la réussite de ce dernier entraînera la délivrance d'un certificat de réussite de l'examen du module. La réussite de tous les examens de tous les modules entraînera la délivrance d'un diplôme qui sera reconnu par nos quatre cantons, avec possibilité d'extension à d'autres cantons par la suite.

Le coût global de l'organisation des cours et des examens sera en principe couvert par les cotisations des participants (éventuellement tout ou partie pris en charge par l'employeur), ainsi que par les subventions cantonales et fédérales accordées.

Chaque commune neuchâteloise recevra en temps voulu une documentation publicitaire détaillée sur la matière des cours de formation ou de perfectionnement professionnel qui seront proposés aux employés administratifs. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler en détail lors de la prochaine assemblée générale au printemps 2004.

11. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2004 (district du Locle)

La Commune de La Chaux-du-Milieu (via Mme Anne-Marie Buchs, administratrice) se propose de nous accueillir l'an prochain.

12. Nomination des vérificateurs de comptes (2 communes + 1 commune suppléante, toutes du district du Locle également)

Etant donné qu'aucune commune voisine de La Chaux-du-Milieu n'est représentée ce soir, notre nouvelle caissière les contactera afin de savoir si l'une ou l'autre accepterait de fonctionner comme vérificatrice de comptes.

13. Divers

- a) Le président donne la parole à M. André Ruedi, Chef du Service des Communes, qui nous adresse quelques mots en l'absence de Mme Sylvie Perrinjaquet, Cheffe du Département des finances et des affaires sociales, excusée ce soir.
- b) Le président rappelle que l'album souvenir de la course du 75^{ème} anniversaire de notre société à Bellinzone sera à nouveau mis en circulation durant le souper.
- c) Le président remercie d'ores et déjà M. Rougemont et à sa brigade de cuisine, pour le repas qu'ils nous ont concocté.
- d) Un remerciement également à M. Jean Fallet, chef d'exploitation de la Commune de St-Blaise, de même qu'à son équipe, pour la mise en place et l'aménagement de cette salle.
- e) La parole est ensuite donnée à M. Olivier Haussener, Président du Conseil communal de St-Blaise, qui, après son allocution, nous convie à l'apéritif offert par la Commune.

La séance est levée à 19h30.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises
Le président La secrétaire au PV

Blaise Cherix Donatella Vantaggio

Vaumarcus, le 05 septembre 2003